

Préparation et rédaction d'un bordereau de versement

Préparation physique du versement

- les documents doivent être sains, non poussiéreux, non humides...
- les élastiques, feuilles plastiques et trombones superflus doivent être enlevés, les agrafes également dans la mesure du possible (sans que cela ne nuise à la compréhension des dossiers) ;
- les classeurs doivent être enlevés et leur contenu transféré dans une chemise en papier ;
- ranger les documents dans des boîtes d'archives neuves (ou à défaut en très bon état), de 10 cm de largeur (12 cm maximum) ;
- remplir les boîtes sans excès (ni trop remplies ni trop peu de manière à ce que l'on puisse retirer les documents sans forcer mais pour autant qu'ils ne bougent pas lorsque l'on secoue la boîte) ;
- numéroter les boîtes de 1 à l'infini en suivant l'ordre du bordereau.

Rédaction du bordereau de versement

- les n° d'ordre doivent correspondre aux numéros des boîtes en partant de 1 à l'infini. Les bis, discriminant et saut de numéro sont interdits.

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
1	Invitations au sous-préfet	2001	2002
2. a.	Invitations au sous-préfet	2003	2004
2. b.	Autoroute A77	1999	1999
3	Autoroute A19	1999	2005
2 bis	Expulsions locatives	2000	2008
10	Débits de boisson	2004	2005
32	Lutte contre la toxicomanie	1998	2006

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
.1	Invitations au sous-préfet	2001	2002
2	Invitations au sous-préfet	2003	2004
3	Autoroute A77	1999	1999
4	Autoroute A19	1999	2005
5	Expulsions locatives	2000	2008
6	Débits de boisson	2004	2005
7	Lutte contre la toxicomanie	1998	2006

- les documents doivent être rassemblés par thème. Il est possible de s'inspirer de l'ordre des documents présenté dans un tableau de gestion documentaire ou bien une circulaire.

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
1	Invitations au sous-préfet	1988	1992
2	Débts de boisson	1993	1994
3	Lutte contre la toxicomanie	1990	1991
4	Autoroute A19	1995	1999
5	Expulsions locatives	2000	2000
6	Invitations au sous-préfet	2001	2002
7	Autoroute A77	1999	1999

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
1	Invitations au sous-préfet	2001	2002
2	Invitations au sous-préfet	2003	2004
3	Autoroute A77	1999	1999
4	Autoroute A19	1999	2005
5	Expulsions locatives	2000	2008
6	Débts de boisson	2004	2005
7	Lutte contre la toxicomanie	1998	2006

- l'utilisation des sigles est proscrite, ils doivent tous être développés.

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
1	ISP	2001	2002
2	ISP	2003	2004
3	AA77	1999	1999
4	AA19	1999	2005
5	EL	2000	2008
6	DDB	2004	2005
7	LCT	1998	2006

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
1	Invitations au sous-préfet	2001	2002
2	Invitations au sous-préfet	2003	2004
3	Autoroute A77	1999	1999
4	Autoroute A19	1999	2005
5	Expulsions locatives	2000	2008
6	Débts de boisson	2004	2005
7	Lutte contre la toxicomanie	1998	2006

- les dates extrêmes doivent systématiquement être précisées. Il s'agit de la date (année) du document le plus ancien et de la date (année) du document le plus récent contenus dans la boîte. Ne pas indiquer les jours et mois car seules les années sont intégrales dans le logiciel des Archives départementales.

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
1	Invitations au sous-préfet		
2	Invitations au sous-préfet		
3	Autoroute A77		
4	Autoroute A19		
5	Expulsions locatives		
6	Débts de boisson		
7	Lutte contre la toxicomanie		

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
1	Invitations au sous-préfet	2001	2002
2	Invitations au sous-préfet	2003	2004
3	Autoroute A77	1999	1999
4	Autoroute A19	1999	2005
5	Expulsions locatives	2000	2008
6	Débts de boisson	2004	2005
7	Lutte contre la toxicomanie	1998	2006

- Des regroupements par thèmes peuvent être opérés. Sur une première ligne préciser le thème ainsi que les n° d'ordre extrêmes des boîtes concernées. Ainsi, le thème n'est pas répété plusieurs fois.

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
1-3	Autoroute A19, programmation	2001	2001
2	Autoroute A19, réunions publiques	2002	2002
3	Autoroute A19, réunions de chantier	2003	2004
4	Groupe de travail, décentralisation	1999	1999

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
1-3	Autoroute A19	2001	2004
1	Programmation	2001	2001
2	Réunions publiques	2002	2002
3	Réunions de chantier	2003	2004
4-5	Groupes de travail	1999	2008
4	Décentralisation	1999	1999
5	Réforme de la carte judiciaire	2007	2008



- s'il y a lieu l'ordre chronologique ou alphabétique doit être respecté :

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
.1-5	Visites cantonales	2001	2004
.1	Ardon	2001	2001
2	Sully-sur-Loire	2001	2001
3	Patay	2002	2002
4	Attray	2004	2004
5	Chécy	2003	2003

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
.1-5	Visites cantonales	2001	2004
.1	Ardon	2001	2001
2	Attray	2004	2004
3	Chécy	2003	2003
4	Patay	2002	2002
5	Sully-sur-Loire	2001	2001

- lorsque deux boîtes ont la même description et les mêmes dates extrêmes, il faut détailler la description ou les dates pour que cela ne soit plus le cas.

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
.1	Visites cantonales	2001	2001
.2	Visites cantonales	2002	2002
3	Autoroute A19, réunions de chantier	2008	2008
4	Autoroute A19, réunions de chantier	2008	2008

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
.1	Visites cantonales, communes de A à D.	2001	2001
.2	Visites cantonales, communes de E à V.	2002	2002
3	Autoroute A19, réunions de chantier	.01/2008	.05/2008
4	Autoroute A19, réunions de chantier	.06/2008	.11/2008

- dans la mesure du possible préciser les thèmes mais également les typologies documentaires contenues dans les boîtes.

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
.1-2	Visites cantonales.	2001	2002
.1	Communes de A à D.	2001	2001
.2	Communes de E à V.	2002	2002
3	Autoroute A19.	2008	2008
4	Débites de boisson.	1999	2004
5	Expulsions locatives.	2006	2008

N° d'ordre	Description du contenu des dossiers	Dates extrêmes	
		Début	Fin
.1-2	Visites cantonales.	2001	2002
.1	Communes de A à D : convocations, discours.	2001	2001
.2	Communes de E à V : compte rendu, article paru dans les journaux locaux.	2002	2002
3	Autoroute A19, réunions de chantier : compte rendu.	2008	2008
4	Débites de boisson : autorisations d'exercice, correspondance.	1999	2004
5	Expulsions locatives : correspondance avec la Préfecture, procès-verbal d'intervention, correspondance.	2006	2008